

N°DCA-2021-003

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
14
- Pouvoir :
-
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Le 12 avril 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Madame Sophie ALLAIS, Présidente,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Catherine FLAVIGNY, Virginie LUCOT-AVRIL,
M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Contrôleur général Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT - représentée.

MM. Gérard COLIN - représenté, Michel LEJEUNE, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

<i>Projet d'établissement</i>		
<i>Les Politiques</i>	<i>Les Axes Stratégiques</i>	<i>Les Segments de Travail</i>
<i>Toutes</i>	<i>Tous</i>	<i>Tous</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12,*
- *loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61.*

*

* *

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ainsi, l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées en établissant le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes,
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, d'ordinaire, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il est proposé au Conseil d'administration, réuni sous la présidence de l'un de ses membres :

- de prendre acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. André GAUTIER, Président, lequel s'étant retiré ;
- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour le compte annexe du service restauration du Sdis 76, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		5 641 710,89		6 169 691,77		11 811 402,66
Opérations de l'exercice	11 513 808,72	16 545 779,67	86 825 607,73	90 694 156,65	98 339 416,45	107 239 936,32
TOTAUX	11 513 808,72	22 187 490,56	86 825 607,73	96 863 848,42	98 339 416,45	119 051 338,98
Résultats de clôture		10 673 681,84		10 038 240,69		20 711 922,53
Restes à réaliser	309 101,76	0,00			309 101,76	0,00
TOTAUX CUMULES	11 822 910,48	22 187 490,56	86 825 607,73	96 863 848,42	98 648 518,21	119 051 338,98
RESULTATS DEFINITIFS		10 364 580,08		10 038 240,69		20 402 820,77
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE RESTAURATION						
Résultats reportés		13 068,98				13 068,98
Opérations de l'exercice	10 857,19	10 700,40	715 724,18	715 724,18	726 581,37	726 424,58
TOTAUX	10 857,19	23 769,38	715 724,18	715 724,18	726 581,37	739 493,56
Résultats de clôture		12 912,19		0,00		12 912,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 857,19	23 769,38	715 724,18	715 724,18	726 581,37	739 493,56
RESULTATS DEFINITIFS		12 912,19				12 912,19
CONSOLIDATION DES RESULTATS						
Résultats reportés		5 654 779,87		6 169 691,77		11 824 471,64
Opérations de l'exercice	11 524 665,91	16 556 480,07	87 541 331,91	91 409 880,83	99 065 997,82	107 966 360,90
TOTAUX	11 524 665,91	22 211 259,94	87 541 331,91	97 579 572,60	99 065 997,82	119 790 832,54
Résultats de clôture		10 686 594,03		10 038 240,69		20 724 834,72
Restes à réaliser	309 101,76	0,00			309 101,76	0,00
TOTAUX CUMULES	11 833 767,67	22 211 259,94	87 541 331,91	97 579 572,60	99 375 099,58	119 790 832,54
RESULTATS DEFINITIFS		10 377 492,27		10 038 240,69		20 415 732,96

Les documents budgétaires joints répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M61.

Le support annexé au présent rapport a vocation, quant à lui, à synthétiser les données issues de ces documents budgétaires.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210412-DCA-2021-003-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Affichage : 13/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER